

Décharge 2016: rapports spéciaux de la Cour des comptes

2017/2188(DEC) - 18/04/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 552 voix pour, 121 voix contre et 22 abstentions, une résolution sur les rapports spéciaux de la Cour des comptes européenne dans le cadre de la décharge de la Commission pour l'exercice 2016.

Dans sa résolution, le Parlement a rappelé que les rapports spéciaux de la Cour des comptes contenaient des informations sur des aspects importants touchant à l'exécution des fonds, qui sont donc utiles au Parlement dans l'exercice de sa fonction d'autorité de décharge.

Il a précisé que ses observations sur les rapports spéciaux de la Cour des comptes faisaient partie intégrante de la résolution relative à la procédure de [décharge générale sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 section III - Commission](#).

Les députés sont ensuite revenus sur chacun des rapports spéciaux en question et font un certain nombre de recommandations en vue d'améliorer l'utilisation des fonds européens.

Pour rappel, ces rapports spéciaux portaient sur les thématiques suivantes:

- Rapport spécial n° 21/2016 de la Cour des comptes intitulé «méta-audit sur l'aide de préadhésion de l'UE en faveur du renforcement des capacités administratives dans les Balkans occidentaux».
- Rapport spécial n° 24/2016 de la Cour des comptes intitulé «Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour mieux faire connaître et respecter les règles relatives aux aides d'État dans la politique de cohésion».
- Rapport spécial n° 29/2016 de la Cour des comptes intitulé «Mécanisme de surveillance unique - les débuts sont réussis, mais des améliorations sont nécessaire ».
- Rapport spécial n° 30/2016 de la Cour des comptes intitulé «Efficacité du soutien accordé par l'UE aux secteurs prioritaires au Honduras».
- Rapport spécial n° 31/2016 de la Cour des comptes intitulé «Consacrer au moins un cinquième du budget de l'UE à l'action pour le climat: des travaux ambitieux sont en cours mais risquent fort d'être insuffisants».
- Rapport spécial n° 32/2016 de la Cour des comptes intitulé «L'aide de l'UE en faveur de l'Ukraine».
- Rapport spécial n° 33/2016 de la Cour des comptes intitulé «Mécanisme de protection civile de l'Union: la coordination des réactions en cas de catastrophe en dehors de l'UE jugée globalement efficace».
- Rapport spécial n° 34/2016 de la Cour des comptes intitulé «Lutte contre le gaspillage alimentaire: une occasion pour l'UE d'améliorer l'utilisation des ressources dans la chaîne alimentaire».
- Rapport spécial n° 35/2016 de la Cour des comptes intitulé «L'utilisation de l'appui budgétaire pour améliorer la mobilisation des recettes nationales en Afrique subsaharienne».
- Rapport spécial n° 36/2016 de la Cour des comptes intitulé «Une évaluation des modalités de clôture des programmes de cohésion et de développement rural pour la période 2007-2013».
- Rapport spécial n° 1/2017 de la Cour des comptes intitulé «Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour exploiter pleinement le potentiel du réseau Natura 2000».
- Rapport spécial n° 2/2017 de la Cour des comptes intitulé «Négociation, par la Commission, des accords de partenariat et des programmes relevant de la cohésion pour la période 2014-2020: les dépenses ciblent davantage les priorités d'Europe 2020, mais les dispositifs destinés à mesurer la performance sont de plus en plus complexes».

- Rapport spécial n° 3/2017 de la Cour des comptes intitulé «L'aide de l'UE en faveur de la Tunisie».
- Rapport spécial n° 4/2017 de la Cour des comptes intitulé «Protection du budget de l'UE contre les dépenses irrégulières: la Commission a recouru davantage aux mesures préventives et aux corrections financières dans le domaine de la cohésion au cours de la période 2007-2013».
- Rapport spécial n° 5/2017 de la Cour des comptes intitulé «Chômage des jeunes: les politiques de l'UE ont-elles changé le cours des choses? Évaluation de la garantie pour la jeunesse et de l'initiative pour l'emploi des jeunes».
- Rapport spécial n° 6/2017 de la Cour des comptes intitulé «Réponse de l'UE à la crise des réfugiés: l'approche dite «des points d'accès».
- Rapport spécial n° 7/2017 de la Cour des comptes intitulé «Nouveau rôle des organismes de certification concernant les dépenses de la PAC: une avancée vers un modèle de contrôle unique, malgré d'importantes faiblesses à surmonter.
- Rapport spécial n° 8/2017 de la Cour des comptes intitulé «Contrôle des pêches de l'UE: des efforts supplémentaires sont nécessaires».
- Rapport spécial n° 9/2017 de la Cour des comptes intitulé «Soutien de l'Union européenne à la lutte contre la traite des êtres humains en Asie du Sud et du Sud-Est ».
- Rapport spécial n° 10/2017 de la Cour des comptes intitulé «Le soutien de l'UE en faveur des jeunes agriculteurs devrait être mieux ciblé pour favoriser un renouvellement efficace des générations».
- Rapport spécial n° 11/2017 de la Cour des comptes intitulé «Le fonds fiduciaire Bêkou de l'UE pour la République centrafricaine: un début chargé d'espoir malgré quelques insuffisances».
- Rapport spécial n° 12/2017 de la Cour des comptes intitulé «Mise en œuvre de la directive sur l'eau potable: la qualité et l'accessibilité de l'eau se sont améliorées en Bulgarie, en Hongrie et en Roumanie mais des investissements considérables demeurent nécessaires».
- Rapport spécial n° 13/2017 de la Cour des comptes intitulé «Un système européen de gestion du trafic ferroviaire unique: ce choix politique se concrétisera-t-il un jour?».
- Rapport spécial n° 14/2017 de la Cour des comptes intitulé «Examen de la performance en matière de gestion des affaires à la Cour de justice de l'Union européenne».
- Rapport spécial n° 16/2017 de la Cour des comptes intitulé «La programmation du développement rural doit être moins complexe et davantage axée sur les résultats».
- Rapport spécial n° 17/2017 de la Cour des comptes intitulé «L'intervention de la Commission dans la crise financière grecque».
- Rapport spécial n° 18/2017 de la Cour des comptes intitulé «Le ciel unique européen».
- Rapport spécial n° 21/2017 de la Cour des comptes intitulé «Le verdissement: complexité accrue du régime d'aide au revenu et encore aucun bénéfice pour l'environnement».

Un résumé des rapports spéciaux en question est disponible sur le [site internet](#) de la Cour des comptes.